

Ministry of Economic Development,
Job Creation and Trade

Office of the Minister

18th Floor
777 Bay Street
Toronto, ON M7A 1S5
Tel.: 416-326-8475

Ministère du Développement économique,
de la Création d'emplois et du Commerce

Bureau du ministre

18^e étage
777, rue Bay
Toronto (Ontario)
M7A 1S5 Tél. : 416 326-
8475



1^{er} octobre 2021

M^{me} Elyse Allan,
présidente, Investissements
Ontario, 250 rue Yonge,
35^e étage Toronto (Ontario)
M5B 2L7
elyse.allan@investontario.ca

Madame,

Nous avons le plaisir de vous écrire en votre qualité de présidente d'Investissements Ontario afin de vous faire part de notre vision pour l'organisme et de nos attentes pour faire d'Investissements Ontario un organisme de promotion de l'investissement proactif, axé sur les placements, efficient et efficace.

Conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, la présente lettre de mandat énonce les attentes pour Investissements Ontario pour le reste de l'exercice 2021-2022 et de l'exercice 2022-2023. Nous continuerons de vous tenir au courant des priorités du gouvernement en matière de développement économique et de nos attentes concernant Investissements Ontario dans les années à venir.

La *Loi de 2021 sur la société Investissements Ontario* donne à l'organisme le mandat d'obtenir des investissements stratégiques dans le secteur privé et des investissements en immobilisations qui soutiennent le développement économique, la résilience et la création d'emplois en Ontario. La priorité est d'établir l'Ontario comme une destination de choix pour l'investissement et la création d'emplois afin de soutenir la croissance économique à long terme. La protection de l'économie de l'Ontario est l'une des priorités énoncées dans le budget de 2021 du gouvernement, *Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie*.

Investissements Ontario a un rôle important à jouer pour obtenir des investissements qui créent de nouvelles possibilités pour la population ontarienne à ce moment crucial. L'organisme est l'un des engagements pris dans le cadre du [plan d'action Faire progresser l'Ontario](#) d'août 2020 pour accélérer la reprise économique de la province en offrant une plus grande expertise en matière de développement des affaires, en structurant les ententes et en tirant parti des nombreux avantages d'investir en Ontario. Notre conseil des ministres s'engage à s'assurer que les services et le soutien aux investisseurs du ministère et de l'ensemble du gouvernement peuvent être mobilisés pour soutenir cet important travail.

Au cours de sa première année d'exploitation et pour le reste de l'exercice 2021-2022, nous nous attendons à ce qu'Investissements Ontario se concentre sur les priorités suivantes :

1. Établir et opérationnaliser Investissements Ontario :

- a. Bâtir l'équipe Investissements Ontario dans le cadre organisationnel approuvé par le Secrétariat du Conseil du Trésor.
- b. Travailler avec le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le ministère) pour mettre au point les principaux documents de gouvernance qui officialiseront la relation entre le ministère et Investissements Ontario, qui comprendront, sans s'y limiter, le protocole d'entente, l'accord de paiement de transfert et d'autres accords opérationnels.
- c. Collaborer avec le ministère pour élaborer des processus d'affaires et des flux de travail afin d'orienter les possibilités d'investissement stratégique mené par l'organisme, y compris les outils de soutien aux entreprises dirigés par le ministère.

Une fois que les opérations ont été établies au cours du présent exercice financier, les principales responsabilités de l'organisme pour le reste de l'exercice financier et jusqu'à l'exercice suivant sont les suivantes :

2. Collaboration continue avec le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce, en particulier (mais sans s'y limiter) :

- a. Établir une démarche Équipe Ontario pour élaborer un processus d'investissement coordonné et simplifié de bout en bout.
- b. Coordonner les activités de promotion de l'investissement et de génération de clients potentiels et collaborer dans le cadre de celles-ci.

3. Cibler et obtenir de façon proactive de nouveaux investissements stratégiques porteurs de croissance qui génèrent des bénéfices et un rendement pour toute la population ontarienne en favorisant la création d'emplois, la productivité et l'inclusion régionale.

- a. Élaborer une liste ciblée et une stratégie de promotion de l'investissement pour guider le plan d'affaires et les activités de l'organisme pour l'exercice 2022-2023.
- b. Les occasions d'investissement devraient être stratégiques pour la croissance et la compétitivité durables des secteurs des sciences de la vie, de la fabrication avancée (y compris l'automobile) ou de la technologie de l'Ontario.
- c. Les possibilités d'investissement doivent être évaluées et classées par ordre de priorité à l'aide du Cadre stratégique pour l'investissement et de la fiche d'évaluation afin d'assurer leur valeur stratégique et leur qualité.
- d. Tirer parti du Fonds Investissements Ontario pour obtenir de nouveaux investissements stratégiques.
- e. Déterminer les indicateurs de rendement clés et prévoir les mesures de rendement afin de permettre la responsabilisation pour les résultats des

activités d'Investissements Ontario, y compris le rendement du capital investi et le rapport qualité-prix. Ces principales mesures de rendement seront déclarées chaque trimestre pour inclusion dans les rapports trimestriels du ministère.

4. Faire preuve de responsabilité et de prudence en matière de gestion financière.

- a. Investissements Ontario mettra en œuvre un cadre d'évaluation objectif et rigoureux et un modèle de gouvernance basé sur les risques afin d'assurer une utilisation efficace, efficiente et durable des ressources publiques.
- b. Investissements Ontario devrait être en mesure de faire l'objet d'un examen public minutieux et de faire preuve d'ouverture et de transparence en affichant publiquement ses priorités, ses résultats et l'information liée aux dépenses.

Nous demandons la mise en œuvre du premier plan d'affaires annuel d'Investissements Ontario au directeur général de l'administration du ministère d'ici le 1^{er} janvier 2022 et au ministre d'ici le 1^{er} mars 2022. Le plan devrait mettre l'accent sur l'opérationnalisation de l'organisme, les engagements clés et la stratégie de croissance, conformément aux échéances, au format et aux autres exigences prescrites par la Directive concernant les organismes et les nominations.

Nous nous engageons à habiliter l'organisme Investissements Ontario à réaliser efficacement ses objectifs et son mandat législatifs, en mettant l'accent sur les éléments suivants :

- cibler et obtenir de façon proactive des investissements dans le secteur privé qui soutiennent la croissance et la reprise économique de la province;
- élaborer une démarche Équipe Ontario et créer un processus d'investissement continu et réactif pour les entreprises et les investisseurs, et favoriser les investissements, soutenir les entreprises nationales stratégiques et attirer des entreprises du monde entier pour créer de bons emplois en Ontario;
- établir la province comme une destination de choix pour l'investissement, rendant l'Ontario plus concurrentiel tout en faisant savoir aux investisseurs que la province est ouverte aux affaires;
- évaluer les projets en fonction de la valeur stratégique, du rendement élevé et soutenu et des répercussions économiques et financières positives pour la province afin d'offrir une aide financière et des incitatifs.

La présente lettre de mandat renforce le fait qu'Investissements Ontario appuie les priorités du ministère en matière de développement économique et de promotion de l'investissement et est responsable, par l'intermédiaire de mon bureau, de l'Assemblée législative et du Conseil des ministres, de remplir ses objectifs législatifs. L'organisme maintiendra la souplesse dans les fonctions quotidiennes conformément à la *Loi de 2021 sur la société Investissements Ontario*.

Les organismes provinciaux gérés par un conseil d'administration en Ontario sont des partenaires essentiels qui veillent à la prestation de services de qualité supérieure à la population ontarienne. Je vous demande de faire preuve de leadership auprès du conseil, de la direction et du personnel de votre organisme. La population ontarienne compte sur vous et sur les autres membres du conseil d'administration pour déterminer les buts, les objectifs et l'orientation stratégique de l'organisme qui correspondent au mandat d'Investissements Ontario, aux politiques gouvernementales et à mes directives

au besoin. Nous vous remercions de votre volonté de servir la province.

En tant que partie intégrante du gouvernement de l'Ontario, Investissements Ontario doit agir dans l'intérêt de la population en faisant preuve d'efficacité et d'efficacités et en optimisant les ressources pour les contribuables. Cela inclut :

1. Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses

- Exercer ses activités dans les limites du budget d'Investissements Ontario.
- Déterminer et mettre en œuvre les possibilités de pratiques novatrices et améliorer la durabilité du programme.
- Trouver et réaliser des gains d'efficacité et des économies.
- Se conformer aux directives applicables concernant les mesures provisoires sur les biens réels pour les organismes et le respect de la politique et de l'accord du Centre ontarien des investissements et du commerce sur l'utilisation.
- Tirer parti des résultats de référence pour les stratégies et les directives en matière de rémunération et les atteindre.
- Travailler avec le ministère, selon les directives, pour faire avancer le plan d'action Faire progresser l'Ontario. (<https://www.ontario.ca/fr/page/faire-progresser-lontario-plan-daction>)
- Utiliser efficacement les ressources du ministère pour exécuter le mandat et les objectifs d'Investissements Ontario.

2. Transparence et responsabilisation

- Se reporter au protocole d'entente entre nous (le ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce et la présidente au nom d'Investissements Ontario), comme principale entente administrative qui reflète les pouvoirs, les autorités et les responsabilités énoncés dans les lois, règlements, directives et politiques applicables.
- Respecter les directives et les politiques gouvernementales applicables ainsi qu'assurer la transparence et la responsabilisation en matière de présentation de rapports.
- Respecter les exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, les normes et pratiques comptables et le cadre éthique de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*, et réagir aux conclusions de la vérification, le cas échéant.
- Déterminer les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour soutenir efficacement le rôle du conseil d'administration dans la gouvernance et la responsabilisation de l'organisme.

3. Gestion des risques

- Suivre le processus établi par le ministère concernant la détermination, l'évaluation et l'atténuation des risques, notamment la planification de mesures d'urgence et l'intervention en cas de situation d'urgence, comme la COVID-19.

- Élaborer un plan de continuité des activités qui désigne les services et le personnel critiques/essentiels.

4. Gestion de la main-d'œuvre

- Optimiser la main-d'œuvre d'Investissements Ontario pour permettre la réalisation efficace et efficiente des priorités gouvernementales, tout en améliorant les normes de service à la clientèle.

5. Collecte de données

- Appuyer le ministère pour améliorer et étendre les données des projets afin de soutenir la prise de décision basée sur des données probantes.
- Prendre en considération la façon dont Investissements Ontario utilise les données dans la prise de décisions, le partage de renseignements et la présentation de rapports, notamment en tirant parti des solutions de données existantes ou nouvelles pour informer les rapports axés sur les résultats et améliorer la prestation des services.
- Soutenir la transparence et le partage des données avec le ministère, le cas échéant.

6. Prestation numérique et service à la clientèle

- Cibler les nouvelles pratiques et technologies numériques qui permettront d'offrir de meilleurs services plus simples et plus rapides à la population ontarienne. Créer des services accessibles et inclusifs pour répondre aux besoins de tous, quel que soit le canal utilisé.

7. Diversité et inclusion

- Élaborer et encourager des initiatives relatives à la diversité et à l'inclusion et favoriser un milieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié.
- Faire preuve de leadership dans un environnement inclusif exempt de harcèlement.
- Adopter un processus de consultation à propos de l'inclusion pour s'assurer que toutes les voix sont entendues dans le but d'éclairer l'élaboration des politiques et la prise de décisions.

8. Reprise suite à la pandémie de COVID-19

- Soutenir les efforts de reprise après la pandémie de COVID-19.

Les organismes provinciaux, comme Investissements Ontario, sont censés agir dans l'intérêt de la population ontarienne en effectuant leur travail de manière conforme aux grandes priorités gouvernementales.

Nous demandons également à votre personnel de travailler avec notre ministère pour établir et maintenir une relation coopérative qui facilite l'administration efficace de l'organisme et l'exécution du mandat et des responsabilités législatives de l'organisme.

Grâce à ces mesures, nous pouvons nous assurer qu'Investissements Ontario remplisse son mandat de promotion de l'investissement et de génération de clients

potentiels. Ensemble, nous avons un programme ambitieux pour Investissements Ontario. Il nous tarde de travailler avec vous pour créer des débouchés et la prospérité de toute la population ontarienne.

Nous vous remercions, ainsi que les autres membres du conseil d'administration, de votre soutien continu et de votre précieuse contribution. Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec le sous-ministre Giles Gherson.

Cordialement,

Original approuvé par :

Vic Fedeli

Victor Fedeli

Ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce

c. c. : Giles Gherson, sous-ministre, ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce

Trevor Dauphinee, directeur général intérimaire, Investissements Ontario

David Barnes, sous-ministre adjoint, Division des politiques commerciales, de l'industrie et des investissements, ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce